

**Corporation  
d'Aménagement  
et de  
Développement  
du Massif du Sud**

---

6211-24-023

Le 2 mars 2011

Madame Anne-Lyne Boutin  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

**OBJET :       Projet de parc éolien Massif du Sud  
                  Question complémentaire du 23 février 2011 (DQ36)**

Madame,

En réponse à votre lettre du 23 février dernier, je vous fais parvenir les informations demandées.

La responsabilité de la gestion de la location des équipements appartenant à la Corporation d'aménagement et de développement du Massif du Sud est faite par la CADMS du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre et par la Station touristique Massif du Sud du 1<sup>er</sup> novembre au 30 avril dans l'attente d'un financement récurrent permettant à la CADMS de gérer à l'année ses équipements.

Ces équipements sont :

- Le refuge du Milieu
- Le refuge des Méandres
- Le refuge des Cascades
- Le refuge des Passerelles
- La tente prospecteur #1 ( été seulement)
- La tente prospecteur #2 (été seulement)
- La yourte située dans la vallée du Milieu
- Emplacements de camping rustique ( été seulement)

Ces équipements sont utilisés par les utilisateurs du Parc en été et par les clients de la Station de ski en hiver. La Station touristique Massif du Sud et le Ranch Massif du Sud gèrent leurs propres équipements.

En référence avec la carte qui vous a été transmise auparavant, le refuge du Bassin et du Versant appartiennent au Ranch Massif du Sud ainsi que ceux identifiés Refuge du Ranch. Les refuges du Bassin et du Versant sont disponibles durant le jour aux utilisateurs du parc, de la Station de ski et aux clients du Ranch.

Le refuge du Sommet et la yourte sur le sommet du Mont du Midi (yourte station ski) sont les propriétés de la Station touristique Massif du Sud et sont utilisés que par leur clientèle.

Concernant la location de nos refuges par la Station durant la période hivernale une redevance de 50 % des revenus leur est accordée pour la gestion et l'entretien.

Les jours/location et revenus de ces infrastructures pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre 2010 sont :

|                         | Jours/location | Revenus    |
|-------------------------|----------------|------------|
| Camping rustique        | 321            | 6220,94 \$ |
| Refuge des Cascades     | 32             | 2338,37 \$ |
| Refuge des Méandres     | 24             | 1738,46 \$ |
| Tente prospecteur #1    | 24             | 1313,81 \$ |
| Yourte Vallée du Milieu | 17             | 1287,75 \$ |
| Refuge des Passerelles  | 8              | 530,25 \$  |
| Tente prospecteur #2    | 7              | 380,11 \$  |
| Refuge du Milieu        | 5              | 348,15 \$  |

Pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2009 au 30 avril 2010

|                         | Jours/location | Revenus |
|-------------------------|----------------|---------|
| Refuge des Cascades     | 22             | 1715 \$ |
| Refuge du Milieu        | 22             | 1518 \$ |
| Refuge des Méandres     | 14             | 1030 \$ |
| Refuge des Passerelles  | 14             | 1190 \$ |
| Yourte Vallée du Milieu | 4              | 596 \$  |

Un montant de 3024,50 \$ a été remis à la CADMS.

Nous nous excusons du délai pour la réponse mais comme je vous l'ai déjà expliqué je suis présente au bureau qu'une journée par semaine et malheureusement votre demande nous a été adressée le lendemain de ma présence. Espérant le tout à votre entière satisfaction, recevez Madame Boutin, nos salutations les plus distinguées.

Johanne Mercier  
Secrétaire administrative